



## REGLEMENT DU JEU HAWAIKINUI 2015



### Article 1 : Organisation

Les sociétés organisatrices sont la SAS SEGC Carrefour Punaauia et France Télévision Polynésie Première. Elles organisent du mercredi 04 Novembre 2015 au vendredi 06 Novembre 2015 un jeu gratuit sans obligation d'achat sous le thème HAWAIKINUI 2015

### Article 2 : Participation et bulletins

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en Polynésie française, à l'exception des membres des sociétés organisatrices, de leur personnel ainsi que des membres de leur famille.

Pour participer à ce jeu il suffit de répondre à la question du jeu sur le bulletin prévu à cet effet et de le déposer dans l'urne qui sera située au centre de la galerie commerciale de carrefour Punaauia.

Les bulletins de participation seront disponibles sur place.

Pour que le bulletin soit valide, tous les champs prévus doivent être remplis lisiblement. Un bulletin incomplet ou illisible sera éliminé.

Ne seront pas pris en compte les bulletins de participation modifiés, déchirés, contrefaits ou altérés de quelque façon que ce soit par le bénéficiaire dudit bulletin.

Aucun bulletin ne pourra être déposé dans l'urne deux heures après le départ de la course.

### Article 3 : Question du jeu

Il s'agira d'indiquer quelle équipe sera gagnante de l'étape du jour.

### Article 3 Dotation

La dotation totale des lots est constituée de 6 caddies d'une valeur de 30 000 F.

Il sera remis aux gagnants un bon d'achat de 30 000 F leur permettant de garnir le caddie des articles de leur choix.

### Article 4 : Mécanisme du jeu

Les urnes seront en place à compter du mercredi 04 Novembre 2015.

Les tirages au sort seront effectués chaque jour (mercredi 04/11 le jeudi 05/11 et le vendredi 06/11) à partir de 17h00 et les noms des gagnants seront visibles sur le site internet de Polynésie 1<sup>ère</sup> et affichés dans le magasin de Carrefour PUNAUAUIA. Deux gagnants par jour lors de chaque tirage.

#### Article 5 : Détermination des gagnants du jour

Lors du tirage quotidien, il sera pris dans l'urne un bulletin. S'il désigne la bonne équipe gagnante de l'étape du jour ; et qu'il est valide, il sera déclaré gagnant.

Si une seule au moins de ces deux conditions n'est pas remplie, il sera procédé à un nouveau tirage.

Ainsi de suite jusqu'à proclamation d'un gagnant.

#### Article 6 : Gagnants

Un même joueur peut participer plusieurs fois Il ne peut, cependant, y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone participant) en ce qui concerne l'ensemble des tirages.

Les gagnants seront contactés individuellement par la société organisatrice L'affichage des noms des gagnants sera effectué sur place lors des tirages journaliers, l'affichage et restera présent sur les urnes jusqu'à la fin du jeu.

Le tableau des gagnants sera affiché à l'entrée de Carrefour pendant 5 semaines à compter de la fin du jeu.

#### Article 7 : retrait des lots

Les lots seront disponibles sur simple demande à l'accueil de carrefour Punaauia.

Chaque gagnant devra se présenter personnellement et justifier de son identité pour recevoir sa dotation.

#### Article 8 : Report du tirage au sort

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable si, pour cause de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté, le tirage au sort devait être reporté à une heure ou date ultérieure.

En cas d'annulation d'une étape ou de la course, le jeu sera reporté d'autant.

#### Article 9 :

De même, les gagnants donnent par anticipation, du fait même de leur participation au présent jeu, leur autorisation afin que les sociétés organisatrices associent les noms, prénoms et le cas échéant photographies et images à quelconque support publicitaire sans que cela confère au gagnant un droit ou avantage quelconque autre que l'attribution du lot.

#### Article 10 : Divers

Tous les lots non réclamés à la date du dimanche 13 décembre 2015 redeviendront propriété des sociétés organisatrices.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par les sociétés organisatrices du jeu.

Toute contestation ou réclamation seront prises en compte dans les 2 mois à partir de la clôture du jeu.

Ce jeu et son règlement sont soumis au droit de la Polynésie française.

Le présent règlement sera affiché sur les urnes du jeu ainsi qu'à l'accueil de Carrefour Punaauia